



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RENTREE SCOLAIRE 2022

**DEMANDE DE RÉINTÉGRATION
À TEMPS COMPLET**

NOM.....

PRÉNOM.....

GRADE.....

DISCIPLINE.....

ETABLISSEMENT.....

souhaite exercer ses fonctions à temps complet

à compter de la rentrée scolaire 2022

A , le

Signature

Visa du chef d'établissement

Imprimé à retourner avant le 13 janvier 2022 au rectorat

ce.dirh2a@ac-dijon.fr pour les professeurs certifiés et agrégés
ce.dirh2b@ac-dijon.fr pour les PLP, enseignants d'EPS, CPE, PsyEN et PEGC



Sur autorisation

De droit

motif personnel
 création d'entreprise

Motif :
 élever un enfant de moins de 3 ans
 soins au conjoint, à un enfant ou un ascendant
 situation de handicap

Avec surcotisation :

- OUI
- NON

(rayer la mention inutile)

Etablissement d'affectation :

(ou zone de remplacement)

Etablissement de rattachement :

(en cas d'affectation sur zone de remplacement)

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille :

Grade : Discipline :

Souhaite exercer à temps partiel durant l'année scolaire 2022-2023 à raison de.....heures hebdomadaires (quotité comprise entre 50 % et 80 % du service complet pour un temps partiel de droit et entre 50 % et 90 % pour un temps partiel sur autorisation ; quotité exprimée en nombre entier ou en nombre entier + 30 minutes pour les personnels enseignants).

Compte tenu des dispositifs de pondération des heures d'enseignement assurées dans le cycle terminal de la voie générale et technologique, en STS et dans les établissements REP+, la quotité de temps partiel des enseignants bénéficiant de ces dispositifs peut être supérieure à la quotité correspondant au nombre d'heures demandé.

Modalités de réalisation du temps partiel (sous réserve de l'intérêt du service) :

Temps partiel hebdomadaire

Temps partiel annualisé¹

A formulé une demande de complément de libre choix d'activité auprès de la caisse d'allocations familiales (CAF) et souhaite exercer un service correspondant à une quotité :

Strictement égale à 50 %

Comprise entre plus de 50 % et 80 %

À, le

Signature de l'intéressé(e) :

Avis du chef d'établissement :

Favorable

Défavorable (motif :))

Service hebdomadaire prévu pour l'intéressé(e) deheures devant les élèves, à compter de la rentrée scolaire 2022-2023.

À....., le (signature)

¹ Cette modalité d'exercice en temps partiel annualisé sera examinée au regard des nécessités de service découlant des contraintes liées au calendrier de l'année scolaire et des besoins personnels exprimés par l'agent qui est invité à joindre une lettre explicative.



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Personnels d'éducation et psychologues-EN Demande de travail à temps partiel – Année scolaire 2022-2023

Sur autorisation

De droit

motif personnel
 création d'entreprise

Motif :
 élever un enfant de moins de 3 ans
 soins au conjoint, à un enfant ou un ascendant
 situation de handicap

Avec surcotisation :

- OUI
- NON

(rayer la mention inutile)

Etablissement / CIO / Circonscription :

NOM :Prénom :

Nom de jeune fille :

Grade :

Souhaite exercer à temps partiel durant l'année scolaire 2022-2023 à raison de..... % (quotité comprise entre 50 % et 80 % du service complet pour un temps partiel de droit et entre 50 % et 90 % pour un temps partiel sur autorisation ; quotité exprimée en nombre entier).

Modalités de réalisation du temps partiel (sous réserve de l'intérêt du service) :

Temps partiel hebdomadaire

Temps partiel annualisé¹

A formulé une demande de complément de libre choix d'activité auprès de la caisse d'allocations familiales (CAF) et souhaite exercer un service correspondant à une quotité :

Strictement
égale à 50 %

Comprise entre
plus de 50 %
et 80 %

À, le

Signature de l'intéressé(e) :

Avis du chef d'établissement / de l'EN de circonscription :

Favorable

Défavorable (motif :))

À....., le (signature)

Avis du DASEN (pour les Psychologues EDA) :

Favorable

Défavorable (motif :))

À....., le (signature)

¹ Cette modalité d'exercice en temps partiel annualisé sera examinée au regard des nécessités de service découlant des contraintes liées au calendrier de l'année scolaire et des besoins personnels exprimés par l'agent qui est invité à joindre une lettre explicative.